



Refus de prise en charge d'un sinistre

Par **lagrafouille**, le **08/04/2013** à **19:36**

Bonjour,

Ma question concerne un sinistre causé par une voiture, venue heurter légèrement une moto = chute. L'incident s'est passé à très petite vitesse et n'a pas laissé de trace sur la voiture (pare-choc bas avec deux saillies = Lancia Ypsilon). La moto a été déstabilisée et a ripé sur un sol de sortie de station essence = mélange boue et gazoil par terre, dans un virage après tunnel non éclairé. Dégâts uniquement matériels fort heureusement.

Moto neuve et conductrice moto novice. Mère de la conductrice moto au volant de la voiture, la suivait à la sortie de la station après récupération de la moto.

Moto ramenée au garage immédiatement, et vue par l'expert trois jours après, donne son accord pour les réparations, puis demande une "reconstitution"... un mois plus tard. Celle-ci se déroule sur le parking de la concession moto, sans qu'aucune des conditions sur-rajoutés ne soit prise en compte (virage en sortie de tunnel, état du sol, pneus moto neufs avec couche de silicone, gravats au sol).

Ce jour, soit 6 semaines après les faits, message de l'expert expliquant que rien n'était pris en charge car fausse déclaration : pas de trace sur la voiture ! Stupeur et incompréhension. Tel que les choses m'ont été décrites, l'impact a été "doux", mais hélas déstabilisant dans le contexte d'une chaussée très dégradée. J'ajoute que les deux véhicules sont assurés tout risque, et les déclarations sont parfaitement conformes aux faits.

Comment faire valoir leurs droits ?

Je ne suis pas directement concernée par les faits, mais offusquée du doute porté sur leurs

déclarations, connaissant l'honnêteté et l'intégrité des deux personnes.

Je ne sais comment aider mes amis, merci pour votre éclairage.